LIVRET d'informations

Anim' Action

ANIM'ACTION qu'est ce que c'est ?

Une association avec 4 secteurs d'activités

Secteur petite enfance
Secteur enfance
Secteur jeunesse
Secteur espace de vie sociale

Des valeurs communes

Solidarité et Engagement
Liberté et Démocratie
Culture et Dignité

Et sur l'enfance comment ça se met en pratique ?
Pas de programme d'activité défini, libre circulation dans les espaces, prise en compte des besoins et envies de chacun-e, expérimentation, autonomie ...

Et pour plus d'infos c'est par ici !

27 rue de Pornic.
44710 Port-Saint-Père

02 40 31 53 18

accueil@animaction.asso.fr

LE SECTEUR ENFANCE
et son fonctionnement

Les différents temps d'accueil

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Ouverture 7h15 - Fermeture 18h30
Principe de **facturation au quart d'heure**
Petit déjeuner proposé jusqu'à **8h15**
Goûter proposé jusqu'à **17h15**

LES VACANCES

Ouverture 7h30 - Fermeture 18h30
Forfait journée uniquement. Celui-ci est compris entre 8h30 et 17h30. De 7h30 à 8h30 & 17h30 à 18h30 : principe de facturation au 1/4 d'heure.
Minimum de jour l'été : **2 jours sur la même semaine.**
Petit déjeuner proposé jusqu'à **9h30**
Déjeuner fourni
Goûter proposé à partir de **15h45**

LE MERCREDI

Ouverture 7h15 - Fermeture 18h30
Forfaits possibles :
- À la journée **8h30 - 17h30**
- Matinée **8h30 - 12h30**
- Matinée + repas **8h30 - 13h30**
- Repas + après-midi **12h30 - 17h30**
- Après-midi **13h30 - 17h30**

Le forfait journée est de **8h30 à 17h30.**
De **7h15** à **8h30** & **17h30** à **18h30** : principe de facturation au **1/4 d'H**
Petit déjeuner proposé jusqu'à **9h30**
Déjeuner fourni
Goûter proposé à partir de **15h45**

LES MINI-CAMPS

Des mini-camps de **2 à 5 jours** proposés pour **toutes les tranches d'âge** durant l'été.
Sortie de la **plaquette** courant **avril**
Inscription courant **mai**

Les tranches d'âge

Les 3-6 ans ↳ enfants en petite, moyenne et grande section
Les 6-8 ans ↳ enfants en CP et CE1
Les 8-12 ans ↳ enfants en CE2, CM1 et CM2

L'équipe

Elle est composée, d'animateurs-trices réparti(e)s sur les tranches d'âge. La question de la référence permet une meilleure connaissance entre enfants , animateur-trice et familles.

PROCÉDURES d'inscriptions

① Constituer un dossier pour chaque année scolaire

À REMPLIR

- une fiche adhérent
- une fiche individuelle de renseignement par enfant à inscrire

À JOINDRE

- copie de la page des vaccins du carnet de santé
- relevé attestant de votre quotient familial : CAF, MSA ou à défaut l'avis d'imposition
- attestation d'assurance à jour

② Effectuer les inscriptions en ligne

accueil@animaction.asso.fr

ESPACE FAMILLE

- faire une demande par mail en y joingnant l'ensemble des pièces du dossier
- activer l'espace famille après avoir reçu le lien d'activation
- s'inscrire à l'activité souhaitée (périscolaire matin et/ou soir, mercredi....)

MODALITÉS de réservations et d'annulations

Réserver et/ou annuler la présence de mon-mes enfants sur les différents accueils via le portail famille

PÉRISCOLAIRE

Le matin : réservation et/ou annulation possible jusqu'à **7h** le jour même
Le soir : réservation et/ou annulation possible jusqu'à **15h45** le jour même

MERCREDI

Réservation et/ou annulation possible jusqu'à **16h** le vendredi qui précède.

VACANCES

Réservation et/ou annulation possible sur une période définie.
A partir du mardi enivron 1 mois avant le début des vacances et ce jusqu'au vendredi 8 jours avant le début des vacances

TABLEAU des majorations

Accueil périscolaire

PRÉSENCE SANS INSCRIPTION	Facturation d'1/4 d'heure x4 = 1h. Pénalité qui s'ajoute à la facturation habituelle en cas de présence
ABSENCE NON JUSTIFIÉE	Facturation d'1/4 d'heure x4 = 1h. Selon tarification au quotient familial
INSCRIPTION ET/OU ANNULATION HORS DÉLAIS	Facturation d'1/4 d'heure x4 = 1h. Pénalité qui s'ajoute à la facturation habituelle en cas de présence

Mercredi

INSCRIPTION HORS DÉLAIS	Majoration de 30% Selon tarification au quotient familial
INSCRIPTION ET/OU ANNULATION HORS DÉLAIS	Pénalité de 30% de ce qui aurait dû être facturé Selon tarification au quotient familial
ABSENCE NON JUSTIFIÉE	Facturation 100% de ce qui aurait dû être facturé Selon tarification au quotient familial

Vacances

INSCRIPTION HORS DÉLAIS	Majoration de 30% Selon tarification au quotient familial
MODIFICATION ET/OU ANNULATION HORS DÉLAIS	Pénalité de 30% de ce qui aurait dû être facturé Selon tarification au quotient familial
ABSENCE NON JUSTIFIÉE	Facturation 100% de ce qui aurait dû être facturé Selon tarification au quotient familial